

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le souci de rationaliser la desserte arrière de la Cité Scolaire du Butor par la voie d'accès de la Rue du Lycée, la Municipalité envisage de procéder au réaménagement du parking se trouvant à l'extrémité de cette voie d'accès.

Le projet consiste :

- à créer des couloirs de circulation ;
- à positionner les entrées et les sorties ;
- à réserver dix emplacements pour les véhicules scolaires de transport en commun ;
- à créer soixante-cinq emplacements de stationnement ;
- à assurer l'assainissement du terrain d'assiette.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Il s'agit de la concrétisation d'un projet déjà ancien qui s'avère de plus en plus indispensable.

Commission des Finances

Les crédits sont prévus au Budget Communal.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 30 JUIL. 1987
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.